La mort subite

I.GENERALITES /DEFINITION

DEFINITION

- La mort subite se définit comme étant une mort de survenue soudaine chez une personne en bon état de santé apparent. Souvent il s'agit d'une mort naturelle.

  Le caractère naturel du décès exclut donc toute forme de mort violente (criminelle, suicidaire ou accidentelle)
- Mais c'est le caractère inattendu (le décès d'un sujet sportif au mieux de sa forme) qui va le rendre suspect , le transformant en un fait médico-légal, déclenchant une procédure d'investigation sous l'autorité judiciaire dans le but de :
  - Déterminer le caractère naturel ou non
  - Préciser la cause.
- Tout médecin peut être sollicité pour effectuer l'examen extérieur du corps de la personne décédée subitement.
- le plus souvent, la cause du décès ne peut être élucidée que une autopsie complete.
- Deux entités peuvent être distinguées:
  - la mort subite de l'adulte dominée par les causes cardio-vasculaires
  - et la mort subit du nourrisson dont l'étiopathogénie reste encore obscure dans de nombreux cas.

II. DIAGNOSTIC MEDICO-LEGAL :

Deux cas de figures

Cas I

La mort subite survient chez une personne antérieurement malade suivie par un médecin, avec dossier médical disponible permettant l'orientation vers la cause du décès qui parait expliquée.
Dans ce cas, l'examen externe du corps avec revue du dossier médical peut suffire et le certificat de décès mentionnant la cause naturelle, peut être délivré.

Cas II

La mort subite survient chez une " personne de passé médical inconnue " ou chez un sujet jeune et en "bonne état de santé apparente" et chez qui elle prend un caractère suspect.
Le certificat de décès délivré suite à l'examen externe du corps doit avec mention de (mort d'origine indéterminée)…..
il est évident que, dans ce cas une autopsie est nécessaire.

Investigations médico-légales

Elles comportent plusieurs étapes successives :

1. **Recueil des commémoratifs** : (interrogatoire de l'entourage +l'enquête clinique)

   Il a pour but de :
   - Rechercher les antécédents médicaux personnels et familiaux du décédé et la notion de traitements suivis.
   - les renseignements relatifs aux circonstances du décès (données préliminaires de l'enquête).

2. **Examen externe du corps :** (levée du corps)
   - Examen des lieux et des choses
   - Examen de vêtements
   - Examen externe du cadavre :Méthodique et complet.
     +++ rechercher les traces de violence

3. **Examen interne ou l'autopsie du cadavre**

L'autopsie doit être complète et méthodique, explorant les organes appareil par appareil.
Des prélèvements de liquides biologiques et des fragments d'organes doivent être effectués en vue:

- Examens anatomo-pathologiques,
- Recherche toxicologiques
- Des examens biochimiques, microbiologiques,,,

III. Diagnostic étiologies de la mort subite

Au terme de tous ces examens et à la lumière des résultats obtenus, un diagnostic étiologique peut être établi. Deux entités peuvent être distinguées :

la mort subite de l'adulte
la mort subite du nourrisson

A- La mort subite de l'adulte

Les étiologies de la mort subite de l'adulte restent dominées par :

1) Les causes cardio-vasculaires : Ces causes sont principalement ischémiques.
   L'infarctus du myocarde*** , L'ischémie et l'infarctus peuvent être la conséquence d'une obstruction ou d'un spasme d'une ou de plusieurs artères coronaires.

Les causes cardiaques peuvent être non ischémiques, il faut en citer en particulier

- certaines valvuloplasties (rétrécissement aortique),
- les cardiomyopathies ,
- les péricardites;
- les maladies dysrythmiques.

2) Les autres causes : On peut en citer aussi :

- Les causes neurologiques :l'hémorragie cérébro-méningée, méningo-encéphalites , l'épilepsie….
- Les causes respiratoires : l'asthme aigu grave, le pneumothorax suffoquant.
- Les causes digestives : les hémorragies, la perforation d'ulcère ou certaines occlusions
- Les causes endocriniennes: l'hypoglycémie, l'insuffisance surrénalienne aiguë.
- autres pathologies …

R ! Autopsie blanche :

Il faut se rappeler que dans certains cas, l'autopsie pratiquée ne trouve aucune anomalie pouvant expliquer la cause du décès(sans substratum anatomique). On parle dans ces cas d'autopsie blanche. (mort subite essentielle ou fonctionnelle)

B- La mort subite du nourrisson (MSN)

La confrontation des différents examens pratiqués avec les renseignements cliniques apportés permet de distinguer trois catégories de MSN :

- Les MSN clairement expliquées,
- les MSN insuffisamment expliquées
- les MSN inexpliquées (MSIN).

1- MSN clairement expliquées :

Elles représentent une proportion variable de l'ensemble des MSN selon les études et les méthodes d'exploration utilisées.

Les causes les plus fréquemment évoquées sont :

- Les infections du tractus respiratoire telles que les broncho-pneumopathies massives et bronchiolites oblitérantes.
- Les malformations graves, cardiaques, respiratoires, digestives, neurologiques…
- Le reflux gastro-oesophagien (fausses - routes) avec passage de matériel lacté dans les voies aériennes et dont il faut éliminer la régurgitation agonique

2- MSN insuffisamment expliquées

Il existe dans ces cas des lésions pathologiques habituellement non mortelles tels une inflammation de la sphère ORL, des anomalies mineures du système cardiaque , un gros thymus…

On dira seulement que ces anomalies peuvent participer dans le mécanisme du décès.

Le diagnostic étiologique de la MSN reste donc un diagnostic de probabilité

3- MSN inexpliquées

- Elles représentent près de10 à 15 % des MSN.
- Ces MSN restent totalement inexpliquées après un des investigations aussi completes que possible.
- Les lésions découvertes à l'autopsie sont banales et discrètes, sans aucune valeur étiologique.

exemple : congestion multi viscérale diffuse

Les hypothèses étiologiques des MSN sont multiples ;

Fondées sur l'immaturité de développement du nourrisson en bas âge sur le plan immunitaire et viscéral (tissu de conduction cardiaque, système nerveux autonome…).

Le décès serait alors le résultat d'une sommation de facteurs où un élément déclenchant non toujours identifié (fausse-route discrète) entraînerait une cascade de phénomènes stimulation vagale → décompensations brutale d'un équilibre précaire → des troubles cardio-respiratoires irréversibles).

IV. Problèmes médico-légaux

Mort subite et travail :

- La mort subite peut survenir au cours du travail, favorisée par l'effort physique ou par certaines conditions (travail dans la chaleur), voire même sans aucun facteur favorisant apparent.
- Elle est de ce fait prise en charge en tant qu'accident du travail en vertu du principe de la présomption.
- La relation de causalité juridique entre le décès et le travail ne peut être infirmée qu'en présence d'une preuve que la mort est due à une cause étrangère au travail, démontrée par l'employeur ou apportée par les investigations médico-légales (autopsie).

Mort subite et traumatisme :

- La mort subite peut être provoquée par un traumatisme minime dans son intensité ou habituellement non mortel.
- Le décès peut être le résultat d'une inhibition réflexe suite à la stimulation d'une zone réflexogène du corps (rétine, larynx, zone carotidiennes, plèvre, col utérin, testicule, anus…).
- Il peut être aussi la conséquence d'un phénomène compliquant un traumatisme non mortel par lui-même. (une fracture osseuse post-traumatique peut se compliquer d'une embolie graisseuse ou d'une embolie pulmonaire fibrino- cruorique favorisée par l'alitement prolongé).
- L'autopsie et la revue du dossier médical permettront d'établir la relation entre les deux évènements. Il est évident que le causalité est qualifiée dans ce cas d'indirecte.

Mort subite et acte médical

- Une mort subite peut être liée à un acte médical suite à la stimulation d'une zone réflexogène (acte d'anesthésie ou de l'administration d'un médicament (allergie) , générant un problème de responsabilité médicale.
- Il est de règle dans ce cas de mentionner l'existence d'un obstacle médico-légal à l'inhumation.
- Le dossier ou la fiche médicale doit être, comme il est d'usage, tenu (e) dans un lieu sûr pour être remis (e) à la justice quand celle-ci le demandera.

V. Conclusion

- La mort subite est une mort suspecte jusqu'à preuve du contraire.
- Elle reste dominée chez l'adulte par les causes cardio-vasculaires.
- Il faut se méfier des mort toxique criminelle
- La mort subite du nourrisson peut rester comme même d'étiologie inexpliquée , même après des explorations complètes.
- La mort subite fonctionnelle ne s'accompagne d'aucune lésion viscérale typique visible à l'autopsie (autopsie blanche).
- La mort subite peut soulever des questions de responsabilité quand elle survient après un traumatisme ou une médication.
- L'étude du dossier médical et l'autopsie permettent de répondre à beaucoup de questions.